

Image not found or type unknown



Caution non rendu par proprietaire

Par **la_mini_miss_59**, le **25/05/2011 à 10:42**

Bonjour,rnbonjour , rnje vous contact car jai effectué l'etat des lieu de mon appartement le 13/05/2011 mon ancien proprietaire navait pas son chequier pour me rendre ma caution de 730 + les 5 jours en + de mon loyer pour un total caution +jour en plus de 791 € , il a donc fit une lettre en stipulant quil aller me lenvoyer par voie postale sous 15 jour , les jours arriveront a terme le 28/05/11 a ce jour je n'ai toujours pas de cheque et de plus mon ancien proprietaire esquivé tout contact quand je l'appelle pour savoir si il a fait le necessaire jai son repondeur jenvoi des texto sans reponse et jai egalement envoyer des email sans resultat. merci de me dire quelle son mes recours car 791 cest une somme que je ne peut pas laisser passer et surtout qui met dut.

Par **vanceslas**, le **25/05/2011 à 19:17**

Bonjour savoir que votre propriétaire a deux mois pour vous restituer le dépôt de garantie donc il peut attendre le 13 juillet

Par **la_mini_miss_59**, le **25/05/2011 à 22:39**

arf merci et si ds 2 mois jai tjr rien kel son mes recours

Par **corimaa**, le **25/05/2011 à 22:58**

Si dans 2 mois vous n'avez pas la restitution de votre depot de garantie, vous lui envoyez une LRAR de mise en demeure lui demandant de le faire dans les plus brefs delais.